



Mise à jour concernant le NBBO protégé

En réponse à l'[Avis 23-316 du personnel des ACVM](#), les marchés suivants deviendront des marchés transparents non protégés pour l'application du régime de protection (le « RPO ») des ordres à compter du 1^{er} octobre 2016 :

- Aequitas (Registre transparent)
- Bourse des valeurs canadiennes
- Lynx ATS

Les incidences sur la Bourse de Toronto (la « TSX »), la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») et la Bourse Alpha TSX (la « TSXA ») à l'égard de l'appariement et de l'exécution des ordres sont indiqués ci-après.

- TSX, TSXV et TSXA : les fonctions du RPO (modification du cours du RPO et annulation du RPO) procureront une protection uniquement à l'égard de la négociation basée sur les meilleurs cours affichés sur les marchés protégés.
- TSX et TSXV : l'amélioration du cours des ordres cachés et la modification du cours des ordres à cours attaché seront déterminées en fonction du meilleur cours acheteur et vendeur national (NBBO) protégé.
- TSX et TSXV : l'exécution automatique des lots irréguliers négociables s'effectuera au NBBO protégé.
- TSXA : l'exécution automatique des lots irréguliers négociables s'effectuera au cours le plus avantageux entre le meilleur cours acheteur et vendeur de la TSXA et le NBBO protégé.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des comptes.

Jeff Foster 416 947-4229
Matthew Lee 416 947-4665
Michael Tintinaglia 416 947-6679